

LE CLIMAT POLITIQUE

C'est en raison du programme de libéralisation du commerce adopté par le gouvernement que le climat politique vietnamien pourra au bout du compte exercer des effets sur les bénéfices réalisés par les entreprises. Depuis cinq ans, les autorités du pays ont instauré, à l'égard des investissements, un traitement qui compte parmi les plus généreux de toute l'Asie, afin de dissiper les inquiétudes de ceux qui craignent que l'environnement commercial vietnamien ne soit pas favorable aux entreprises.

Facteurs à considérer

- Stabilité politique
- Mentalité gouvernementale
- Accueil réservé à l'investissement étranger
- Rapatriement des bénéfices
- Fiscalité
- Expropriations
- Main-d'oeuvre

Le gouvernement vietnamien veut mettre en place une infrastructure industrielle privée susceptible d'engendrer une autosuffisance économique maximale. Sachant le pays pauvre en devises fortes et en gestionnaires ayant l'expérience de l'économie de marché, il a admis qu'il lui faut assainir le climat commercial, pour mieux attirer les capitaux étrangers et les experts capables de l'aider dans son développement.

Dans l'évolution économique du Viet Nam, le gouvernement s'est donné un rôle de premier plan à l'échelle de l'environnement commercial. Il est essentiel, pour toute entreprise désirant évoluer dans ce pays, de bien saisir que le gouvernement est un rouage incontournable dans l'établissement d'une stratégie.

Le gouvernement

En avril 1992, l'Assemblée nationale remaniait à nouveau la constitution vietnamienne en adoptant une loi régissant le système politique du pays et les droits et obligations fondamentaux de ses habitants aussi bien que l'organisation et les activités de l'État. Le document s'attache également au régime économique du pays, en proposant une industrie diversifiée oeuvrant dans un système où le marché est placé sous la direction de l'État. Les deux tiers du texte de l'acte constitutif de 1980 ont été modifiés, remaniés ou refondus dans la nouvelle constitution. Celle-ci confirme par ailleurs le Parti communiste dans son rôle dirigeant, mais cherche à soustraire le gouvernement à son influence, précisant que le Parti ne doit pas s'ingérer dans les affaires relevant expressément de la compétence gouvernementale.

Au plan économique, la Constitution reconnaît que la propriété des moyens de production peut reposer entre des mains privées, mais n'étend pas ce privilège aux biens fonciers, dont elle permet cependant l'exploitation prolongée et l'aliénation par legs ou cession.